



THON ROUGE

Un de quota pour les récréatifs ?

La modification des quotas, c'est une demande récurrente de la **FNPP** depuis plusieurs années. Pour rappel, nous pêcheurs de loisir sommes soumis à la règle des quotas pour nos autorisations de pêche du thon rouge. Or ce quota représente aujourd'hui 1% du quota total de la pêche professionnelle. Dans un énième courrier du président de la FNPP, Jean Kieffer, envoyé aux autorités au début du printemps, le ministère de la Mer lui a répondu en ces termes :

« Je souhaite pouvoir vous confirmer par cette réponse la position de Madame Annick Girardin, Ministre de la Mer, d'une possible ouverture des discussions relatives au quota de 1% alloué à la pêche de loisir du thon rouge. Cette position fait suite à votre mobilisation dans votre dossier (...). Cette discussion, comme celle relative à la répartition des sous-quotas entre vos fédérations, ne pourra cependant se faire sans que les différentes fédérations impliquées dans la pêche de loisir en France n'unissent leurs voix et en concertation avec les pêcheurs professionnels. » Traduisez, cela pourra se faire mais le chemin est encore long...

